

COMMUNE DE NEUVY-LE-ROI

-37370-

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Paule HASLÉ – Jeannine MARCHAISSEAU – Flavien THELISSON – Christine GAUDRON - Philippe CHANDONNAY - Virginie BOIREAU - Lionel ROUZEAU - Isabelle ALEXANDRE - Jean-Marc CHAHINIAN- Agnès PRUNET - François LECHRIST.

Absents excusés : **Claude PIOCHON** qui a donné pouvoir à Paule HASLÉ – **Stéphanie MARCEUL** qui a donné pouvoir à Isabelle ALEXANDRE - **Yannick BARRIOS**.

Monsieur Philippe CHANDONNAY a été désigné secrétaire de séance

N° 1-04. 2016 – OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2016

M. LECHRIST fait part de ses observations relatives aux erreurs constatées dans le report des délibérations sur le vote du C.A. du budget EAU et de l'affectation de l'excédent. Il est confirmé qu'il s'agit bien d'une erreur dactylographique, les documents budgétaires correspondant bien aux chiffres présentés et à l'affectation décidée. Les deux extraits de délibérations concernés, sont rectifiés

N° 1bis-04.2016 - ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Le maire et Claude PIOCHON informent les élus que le C15 ne fonctionne plus et qu'il y a lieu de prévoir l'acquisition d'un nouveau véhicule. Ils présentent plusieurs devis et proposent d'opter pour l'acquisition d'une voiture électrique. Le coût à l'achat s'élève à 25 020 € TTC ; compte tenu du bonus écologique, d'une subvention du SIEIL et de la Région, ce véhicule pourrait ne coûter à la Commune que 5 302,80 €.

Lionel ROUZEAU demande si c'est bien le véhicule approprié, Patrick CINTRAT répond que Claude PIOCHON a discuté de cette proposition avec les agents communaux. Philippe CHANDONNAY soulève le problème d'attelage pour une remorque ; Lionel ROUZEAU a vu à Beaumont-la-Ronce un véhicule aménagé d'une bannette, Paule HASLÉ dit que ça pourrait faire l'objet d'un autre projet.

Le maire demande l'avis des élus d'une part pour commander le véhicule électrique type Kangoo avec une autonomie de 140 km et location de la batterie pour 80 €/mois et d'autre part, en attendant, pour louer ou acheter à moindre coût un véhicule (qui pourra être revendu)

François LECHRIST demande si la commande peut être passée sous condition d'obtention des subventions. Le maire répond que ce n'est pas possible pour un véhicule qui doit être commandé 6 mois à l'avance. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et sollicite les organismes suivants pour l'octroi d'une subvention.

N° 1a-04.2016 - OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET N° 1b-04.2016 - OBJET : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU PAYS LOIRE NATURE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Après étude, il est proposé d'acquérir un véhicule électrique de type Kangoo Z.E. Générique Type 2 auprès du garage RENAULT de Chambray-les-Tours pour un montant de 13 453,96 € TTC après remise commerciale et bonus écologique. Il propose de solliciter une subvention auprès du Syndicat

Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le devis du garage RENAULT de Chambray-les-Tours pour un montant total de 13 453,96 €
- **SOLLICITE**, auprès du S.I.E.I.L., une aide financière d'un montant le plus élevé possible,
- **SOLLICITE**, auprès du Pays Loire Nature, un soutien financier d'un montant le plus élevé possible,
- Compte tenu de l'urgence, **SOLLICITE** l'autorisation de passer commande du véhicule dès à présent et si besoin, de préfinancer l'opération,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir se rapportant à ce dossier.

N° 1ter-04.2016 - OBJET : DÉGRADATION DES REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉE VC 301 – VC 589 : AUTORISATION À ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre des travaux de voirie engagés pour la restructuration de la route de Rome (VC 301) et la création de la déviation (VC 589), le maire rappelle les litiges qui opposent la Commune de Neuvy-le-Roi au Bureau d'études Infrastructures (maître d'œuvre), à l'entreprise STABI-SOL, et son sous-traitant, la société COLAS. Les divers échanges n'ayant pas permis de trouver un accord avec les intéressés, il y a lieu d'engager une action en justice.

Le conseil municipal, considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le maire à ester en justice, **DÉSIGNE** Maître Loïck BENOIT, Avocat au Barreau de Tours, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

N° 2.04.2016 - OBJET : PERTES SUR PRODUITS IRRÉCOUVRABLES : CRÉANCES A ÉTEINDRE

Le Maire présente les états des taxes et produits que les services de la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre n'ont pas recouvrés sur le budget des services de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT, et sur le Budget Principal, adressés pour demande d'allocation en non-valeur des titres pour « créances éteintes ». Celles-ci correspondent à une extinction de la créance prononcée par le Tribunal d'Instance dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- compte tenu des décisions du Tribunal, **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances adressées par le comptable public pour des factures de cantine, garderie, eau et assainissement, émises sur la période 2010 à 2015, à savoir :

Budget EAU :	565,03 + 1 057,91 = 1 622,94 €
Budget ASSAINISSEMENT :	413,24 + 921,18 + 126,62 = 1 461,04 €
Budget PRINCIPAL :	249,06 €

au motif invoqué par le comptable : créances éteintes.

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à mandater ces dépenses.

Par ailleurs, Paule HASLÉ rappelle que cette dette est à la charge de la Commune.

N° 3-04.2016 - OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions adressées par les Associations,

Considérant l'étude effectuée par la Commission Communale,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, décide de verser, pour l'année 2016, les subventions ci-dessous énumérées :

Nom de l'association	Dem.16	Objet de la demande	Vote	Observations
Family Sport	200 €	Achat matériels sports	50 €	Pour création association
Bad Novicien	250 €	Achat matériel	50 €	Pour création association
Collège Joachim du Bellay	120 €	pour 2 élèves noviciens	- €	
Centre formation CMA	210 €	pour 3 élèves noviciens	- €	
GIH Pecheurs de l'escotais (Pêche)	600 €	Gestion et animation étang de Neuvy Alvinage	550 €	
Protection Civile	200 €	Achat véhicule	- €	
ASPR Hand	300 €	Organisation 14 juillet	300 €	
Guidons Gaulois	500 €	Rénovation salle associative	300 €	Sur présentation des factures acquittées + facture groupe électrogène 2015
Sports et loisirs pour tous	200 €	Stages et initiation tir à l'arc	200 €	Pour l'achat de matériel
Association sportive Collège Racan	200 €	Transport pour escalade & diversification activités	- €	
Saint Sébastien	650 €	Aide à la soirée dansante	650 €	
Amis du livre	800 €	Foire aux livres (musiciens, repas)	800 €	
Ecole Saint-Eugène	2 842 €	Classe découverte	2 500 €	1/3 du coût total, pour un maximum de 7500€; Opposition : JM CHAHINIAN*
Boul' Neuv'	50 €	Création concours inter club	50 €	
USEP Coopérative scolaire Tilleuls	550 €	Achat de livres	550 €	
Tennis Club	1 000 €	Achat matériel	500 €	Sur présentation des factures acquittées
TOTAL	8672		6500	0

* Raisons évoquées : tenir compte du nombre d'élèves de Neuvy-le-Roi, observation sur les fonds communaux qui sont utilisés pour les élèves des autres communes.

N° 4-04.2016 - OBJET : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

PRINCIPAL DE 2^{ième} CLASSE

M. le Maire présente le tableau d'avancement de grade élaboré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire sur lequel sont inscrits deux agents, actuellement au grade d'Adjoint technique territorial de 1^{ière} classe, promouvables pour l'année 2016, au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe. En conséquence, il invite le conseil municipal à délibérer sur cette proposition et sur la création des nouveaux emplois. Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le tableau d'avancement de grade transmis par le Centre de gestion d'Indre et Loire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide à compter du **1^{er} août 2016**,

- de **CRÉER** deux emplois d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe – permanent - à temps complet 35 /35^{ième} – Catégorie C – Echelle 5.

- de **MODIFIER** le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux

- Grade d'adjoint technique territorial de 1^{ière} classe : 0
- Grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe : 2

Le conseil municipal s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

N° 5-04.2016 - OBJET : MODIFICATION DE LA FACTURATION DE LA GARDERIE DU MERCREDI ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le maire rappelle que lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal a décidé de confier à l'Association Familles Rurales Racan la gestion de la garderie périscolaire de l'école des Tilleuls. Toutefois, il y a eu lieu de prévoir une garderie municipale à la sortie des cours du mercredi, de 11 H 30 à 12 H 30, au tarif forfaitaire de 1,30 €. Compte tenu du faible nombre d'usagers, le maire fait part de l'observation du Trésorier municipal sur l'opportunité d'émettre mensuellement des factures individuelles d'un montant minime, et de sa proposition de facturer ce service au trimestre. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE d'une périodicité trimestrielle pour la facturation de la garderie municipale périscolaire des Tilleuls, du mercredi ;
- APPROUVE le règlement intérieur de la garderie correspondant, joint à la présente délibération.

N° 6-04.2016 – OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE PAR VAL TOURAINE HABITAT AU LIEU-DIT LA GENTILLERIE

Le Maire présente le courrier de Val Touraine Habitat l'informant de l'avis favorable en date du 15 février 2016 formulé par le bureau du Conseil d'administration, pour la signature de l'acte de constitution de servitude par Val Touraine Habitat au profit de la Commune, sans indemnité. Cette servitude de passage permettra un accès de deux mètres aux jardins partagés, situés sur la parcelle D n° 570, bordant le fonds servant, propriété de Val Touraine Habitat, parcelle D n° 1150. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude d'un passage pour l'accès aux jardins partagés, qui doit être rédigée par la SCP BERNARD-CHAPOUTOT, Etude notariale de Neuillé-Pont-Pierre.

N° 7-04.2016 – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire :

- fait part que dans la continuité de la mission confiée à « AGEVIE » par la C.C.R., il est allé visiter, au relais SEPIA de Savigné-sur-Lathan, des logements adaptés aux personnes âgées, avec accès au relais. Une étude est menée pour 4 projets sur le territoire de Racan (Chemillé, St Christophe, St Paterne et Neuvy) une étude pour 2 logements adaptés pourrait être réalisée à Neuvy-le-Roi ; il faudrait trouver un terrain ou un logement à réhabiliter au plus près du centre bourg. Le projet pourrait être porté par la CCR ou délégué à un organisme comme Val Touraine Habitat. Paule HASLÉ émet l'idée de construire une nouvelle école et de réhabiliter l'école actuelle en logements. Patrick CINTRAT fait observer que le coût serait trop important.

- propose de faire la réfection de la cour des locaux loués à la Communauté de Communes de Racan et présente un devis de l'entreprise TERCA d'un montant de 3 636,00 €. Le conseil donne son accord.

- informe que la remise des permis piétons par les gendarmes de Neuvy-le-Roi aura lieu le 17 mai 2016 à 13 H 30 à la Mairie. Agnès PRUNET demande s'il existe la même cérémonie pour les cartes d'électeurs. Patrick CINTRAT explique que cela s'est fait et qu'il y avait rarement de personnes présentes.

- présente un courrier du service des domaines qui demande une délibération du conseil municipal pour reprendre des terrains délaissés par Cofiroute à l'extérieur de l'emprise de l'A28. Le maire propose que la commission voirie étudie ce dossier avant de prendre une décision.

- fait part de la demande de mutation d'Alice CHARON, adjoint principal du patrimoine 2^{ème} classe, pour les services de la Bibliothèque départementale d'Indre et Loire à partir du mois de juillet. Il doit rencontrer Alice et Paule HASLÉ samedi prochain afin d'organiser son remplacement.

Paule HASLÉ fait part de sa recherche de solutions après le départ d'Alice CHARON. Il lui semble « délicat » pour un agent non formé avec Neuvy-le-Roi, d'arriver en pleine organisation de fusion des Communautés de Communes. Jean-Marc CHAHINIAN rappelle qu'une partie du poste confié à Alice CHARON est pris en charge par la CCR. à hauteur de 40 % pour la mise en réseau. Paule HASLÉ précise que plusieurs questions se posent sur le nouveau poste à créer.

François LECHRIST fait le point sur la suite donnée à la décision de faire abattre les arbres dangereux, car dépérissant ou creux, sur la place du Mail. Le choix de l'entreprise a été fait avec Paule HASLÉ qui a signé le devis. Par ailleurs, il suggère de rechercher des entreprises afin de solliciter un devis pour l'entretien des arbres sur la commune, le contrat triennal actuel arrive à échéance et son coût a fortement progressé.

François LECHRIST demande un compte rendu de la réunion sur les compteurs linky qui s'est organisée à la salle Armand Moisant mercredi dernier. Peu de personnes de la commune étaient présentes, mais plusieurs représentants d'Associations opposées au compteur linky, ont un peu monopolisé les interventions. François LECHRIST informe qu'il a trouvé deux arrêts sur Légifrance qui concluent que les compteurs deviennent la propriété de la Commune...Aucun danger n'est avéré pour la santé. Patrick

CINTRAT rappelle que la compétence électricité est confiée au SIEIL. Jean-Marc CHAHINIAN et François LECHRIST répondent que le transfert au SIEIL ne concerne que la distribution d'électricité, mais non la propriété des installations, dont celle des compteurs Linky, d'où l'implication de la Commune. Paule HASLÉ précise qu'un nouveau rapport de Marisole TOURAINE sortira en juin prochain.

Agnès PRUNET informe du dépôt de matelas, de verre dans les conteneurs des hameaux et demande s'il ne serait pas possible de mettre un panneau pour préciser ce qui est à déposer ou pas. Il est rappelé qu'il est quand même facile de comprendre que les conteneurs à déchets ne concernent que les ordures ménagères et que les déchets « monstres » ou verres sont à déposer en déchetterie ou dans les conteneurs pour verres.

Isabelle ALEXANDRE rend compte du goûter animé, organisé le jeudi 7 avril dernier par les membres du CCAS de la Commune, pour les aînés de 70 ans et plus. Les gens présents sont très satisfaits pour cette première manifestation. Isabelle rapporte un souci de communication pour l'installation de la salle mais l'organisation ne pourra que s'améliorer l'année prochaine. 57 personnes de Neuvy ont assisté à ce goûter animé par des chanteurs. Le maire, Patrick CINTRAT, félicite vivement les membres du CCAS qui ont organisé, et également animé, cette manifestation.

Virginie BOIREAU rend compte de la réunion du SMIOM : vote du Budget, augmentation des tarifs, inventaire des stocks à faire pour juin.

Philippe CHANDONNAY signale des arbres morts à l'étang qu'il serait peut-être urgent d'abattre.

Jeannine MARCHAISSEAU rappelle la cérémonie du 8 mai et confirme que le vin d'honneur sera servi à 12 H 30 devant la salle d'accueil dans le cadre de la Foire aux livres. Isabelle ALEXANDRE demande aux élus qui voudront déjeuner sur place de bien vouloir réserver les repas.